

Art. 372.—En retranchant le mot "centrale" à la 5ième ligne et les mots "sil y a lieu", 9ième ligne.

Art. 385.—En retranchant le mot "centrale" à la 10ième ligne et à la 16ième ligne.

**CERCLE FRONTENAC, No 172.**

(Extraits des minutes de l'assemblée régulière du 10 juin 1912).

Il est proposé par M. G. P. Viau, appuyé par M. H. Lebel, ce qui suit au sujet des caisses locales des malades:

1. Vu la perte considérable d'intérêt résultant de ce régime, soit que les fonds soient déposés irrégulièrement à la banque ou que les officiers s'en servent pour leur usage personnel;

2. Vu le danger que courent les cercles d'avoir à un moment donné un capital insuffisant pour leurs obligations et ce, au détriment des membres et de la société;

3. Vu les inconvénients nombreux dans le transport des réserves, entre autres l'injustice qu'il y a de faire compléter à un membre sa part de réserve; quand par des circonstances dont il ne saurait être tenu responsable personnellement, le capital de la caisse locale des malades du cercle qui émet sa lettre de sortie, est tombé au-dessous de la réserve requise;

Le cercle Frontenac, No 172, propose que toutes les caisses locales des malades de l'Alliance Nationale soient liquidées et leurs membres inscrits à la caisse centrale des malades et que tous les articles des statuts concernant les caisses locales des malades soient amendés ou abrogés, suivant le cas, pour convenir à la présente résolution.

Adoptée unanimement.

**CERCLE SACRE-COEUR, No 6.**

Art. 37.—Devra se lire comme suit: "Le Conseil Général se réunit tous les deux ans, en session régulière, dans le cours du mois d'août, à la date fixée par le Bureau Exécutif et alternativement dans les cités de Québec et Montréal."

Art. 44.—En remplaçant cet article par le suivant: "A l'ouverture de la session, le Président Général, le premier Vice-Président Général et le Secrétaire Général constituent un comité, lequel désigne le président et membres de chaque comité. Les pouvoirs afférant à chacun d'eux expirent à la clôture de la session, à moins d'autorisation spéciale donnée à cet effet et pour un objet déterminé."

En ajoutant après l'article 44, l'article suivant:

Art. 44A.—Aucun membre ou employé du Bureau Exécutif, ne pourra faire partie du comité de Législation.

Art. 81.—En retranchant du dernier paragraphe de la page 39, les mots suivants: "après avoir lui-même visité ces propriétés en compagnie d'un autre Directeur, pour constater si elles sont situées dans un endroit convenable et si les bâtiments sont dans un bon état de construction et en bonne condition de rapport."

Art. 226.—En retranchant de cet article, au paragraphe 1, les mots suivants: "dont un avis motivé a été donné aux membres" et les remplacer par les mots suivants: "régulière du cercle."

Art. 369.—En retranchant le 3ème paragraphe de cet article et le remplacer par le suivant:

"Tout membre du Conseil Général et tout cercle peut encore présenter un projet d'amendement à la charte, aux statuts et règles de l'Association en donnant au Secrétaire Général, le texte même de tels amendements, au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et dans ce cas, tels amendements devront être affichés dans la salle de réunion à l'ouverture de la dite session."

**CERCLE EDMONTON, No 151.**

Par la présente, il est proposé par le cercle Edmonton No 151, que l'article 235C de la dite constitution soit amendé comme suit:

Que les mots à partir: "de leurs représentations dans ce cas" jusqu'aux mots: "qu'ils possèdent collectivement" soit retranchés et qu'on leur substitue les mots suivants:

"Les cercles pourront être représentés par un ou plusieurs délégués ou substituts, ce délégué ou délégués ou substitut ou substituts auront droits à un vote pour chaque cent membres en règle au premier juin précédant la session ou par fraction majeure de ce nombre pour chaque cercle représenté par lui ou par eux indépendamment."

**CERCLE BOURGET, No 79**

Que le paragraphe ci-dessous soit ajouté à l'article 211A de la Constitution:

"Nonobstant ce qui précède, si le membre qui demande sa lettre de sortie a déjà retiré en bénéfices en maladie de la Caisse du cercle dont il veut se retirer, un montant équivalent ou plus élevé que le montant de la réserve auquel il a droit d'après le tableau ci-dessus, le montant ainsi retiré en bénéfices sera considéré tenir lieu et place du montant de la réserve stipulée ci-dessus. Si toutefois le mon-

"tant reçu en secours en maladie est moindre que le montant qu'il a droit suivant la dite réserve, la différence seulement lui sera due et payable au cercle où il aura fait sa demande d'agrégation, sur la demande faite par ce dernier cercle."

**CONSEIL GENERAL**

**Etat Financier**

**AU 31 MAI 1912**

**CAISSE DE DOTATION**

<b>Recettes</b>	
Contributions, \$20,105.43 — Intérêts, \$1,144.00	\$ 21,249.43
Balace au 30 avril 1912	1,307,026.13
<b>Débourssés</b>	
Bénéficiaires de membres décédés	\$ 18,500.00
Invalides, \$..... — Pension, 70 ans, \$550.00	550.00
Ce'sse Gén., (5 p. c.), \$1,005.27 — Divers, \$15.97	1,021.24
Balace au 31 mai 1912	\$ 20,071.24
	1,308,204.32

**CAISSE CENTRALE DES MALADES**

<b>Recettes</b>	
Contributions, \$2,578.71—Intérêts, etc., \$400.39	\$ 2,979.70
Balace au 30 avril 1912	50,501.25
<b>Débourssés</b>	
Indemnités, \$2,293.92 — Remboursements, \$23.50	\$ 2,317.42
Caisse Gén., (5 p. c.), \$128.94 — Divers, \$.....	128.94
Balace au 31 mai 1912	\$ 2,446.36
	51,034.59

**CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES**

<b>Recettes</b>	
Dépôts, \$823.44 — Intérêts, \$130.00	\$ 953.44
Balace au 30 avril 1912	148,692.01
<b>Débourssés</b>	
Cercles, \$.....	\$ 471.98
Balace au 31 mai 1912	149,173.53
	149,645.45

**CAISSE GENERALE**

<b>Recettes</b>	
Caisse Dotation et des Malades, (5 p. c.) Rétribution, \$2,369.40 — Drt. & Hon., \$241.50	\$ 2,610.90
Revue, \$4.50 — Fournitures, \$182.76	230.26
Intérêts, \$4.73 — Dépôts prêt, \$14.00	18.73
Assurance Officiers, \$166.39	166.39
Fonds de Secours, \$15.09 — Frais audit, \$42.00	57.09
Divers, \$81.16	81.16
Balace au 30 avril 1912	\$ 4,298.74
	4,087.28

**Débourssés**

Organisation, \$405.75 — Propagande, \$878.79	\$ 1,284.54
Fournitures, \$28.85 — Revue, \$145.87	988.72
Lumière, \$8.10 — Poste, etc., \$216.22	510.15
Papeterie, \$285.86	510.15
Salaires Officiers, \$311.02 — Empl. Bureau, \$635.62	946.64
Divers, (Bureau), \$68.61	58.61
Frais voyage Off., \$..... Session C. G., \$44.36	44.36
Inspection, \$443.15 — Enquêtes, \$54.35	497.50
Ass. Gar. Off. Cl. B. F., \$.....	98.00
Boursement, \$98.00	35.81
Divers, \$.....	35.81
Balace au 31 mai 1912	\$ 4,464.25
	3,921.63

**RESUME**

Caisse de Dotation, surplus	\$1,308,204.32
Caisse des Malades	51,034.59
Caisse Générale	3,921.63
Caisse d'Epargne	149,173.53
Surplus de remise	144.53
	\$1,512,478.60

**PLACEMENT DE FONDS**

Fabriques	\$ 104,704.66
Municipalités Scolaires	72,013.47
Municipalités	51,034.59
Prêts Hypothécaires	1,201,790.11
Dépôt Gouvernement N. B.	10,000.00
Banques Hochelaga, Provinciale, Nationale, Epargne, C. B. de C.	27,140.14
Immeuble	61,390.23
	\$1,512,478.60

Attesté à Montréal, 31 mai 1912.

Certifié correct, ALF. ST-CYR, Trés.—Gén.  
O. BOURDON, J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

**NECROLOGIE**

No.	NOM	ADMISSION		Date	Décès		Cause	Médecin Examinateur	
		Cercle ou B. P.	Date		date	cause			
1326	Eliz. Corrivaeu	33	N.-D. Lourdes No. 104	31-5-05	1000	3-10-11	41	Tuberculose pulm.	J. A. Marcotte
1327	Pierre Chatigny	28	Salaberry No. 34	18-4-02	500	12-11-11	37	Accident	J. G. A. Gauthier
1328	Alph. St-Germain	35	St Pierre No. 8	30-5-05	1000	4-1-12	52	Accident	A. F. Jeannotte
1329	J. B. M. Côté	45	St Martin No. 28	8-7-94	1000	18-1-12	62	Tumeur de la vessie	A. E. LeCavalier
1330	Léger St-Jean	25	Bruchési No. 135	25-6-05	1000	2-3-12	53	Oedème intestinal	Z. Comtois
1331	Rimé Jolicoeur	18	St Arsène No. 827	20-7-09	1000	11-3-12	21	Affection de coeur	R. Dépatie
1332	Ephrem Latour	50	St abery No. 34	12-10-94	1000	15-3-12	68	Maladie du Coeur	G. A. Gauthier
1333	J. A. A. Rochelau	45	St-Joseph No. 1	19-8-99	1000	19-8-12	39	Congestion pulm.	G. E. Larin
1334	Richard Provost	25	Boucherville No. 262	23-8-08	500	8-4-12	22	Pièvre typhoïde	J. Leprohon
1335	Onias Boisjoly	17	La Tuque No. 338	17-10-10	500	6-4-12	26	Pièvre typhoïde	J. A. Riberdy
1336	F. X. Lanthier	43	Lafontaine No. 296	20-7-07	500	7-4-12	46	Gastro-entérite	J. W. Collette
1337	Joseph Laporte	30	St-Luc No. 30	13-4-02	500	12-4-12	40	Méningite	A. G. B. Béque
1338	Lucien Mongrain	18	St Séverin No. 350	1-10-01	1000	12-4-12	29	Pièvre typhoïde	L. E. Lauricrerie
1339	Hilaire Veilleux	28	St Frs. d'Assise No.100	13-8-96	1000	14-4-12	44	Syncope cardiaque	B. Desrosiers
1340	Adélar Côté	42	St Sauveur No. 128	20-10-07	500	15-4-12	47	Lésion aux veines	J. Gosselin
1341	Adélar Brochu	33	Lévis No. 109	2-12-01	1000	15-4-12	38	Tuberculose	A. A. Roy
1342	Ludger alias H. Lépine	48	Laurier No. 300	17-7-01	1000	18-4-12	36	Uremie	L. A. Gagner
1343	Alphonse Charbon	18	Boucherville No. 8	10-6-02	1000	22-4-12	34	Uremie	A. F. Jeannotte
1344	Wilfrid Charron	33	Graton No. 289	15-5-07	1000	22-4-12	38	Phthisie laryngée	S. A. Ruess
1345	A. G. Martin	27	Laurier No. 300	2-8-07	1000	28-4-12	32	Oedème du poulmon	L. Dorval
1346	P. V. Guay	53	St-Aimé No. 74	25-2-00	1000	30-4-12	65	Péricardite	E. Gagné
1347	Phidime Lanctot	27	St Rémi No. 106	30-6-00	2000	1-5-12	39	Phthisie pulm.	H. Campeau
1348	J. A. Bédard	64	Argenteuil No. 84	17-4-98	1000	1-5-12	69	Cancer d'estomac	G. H. Christie
1349	Alphonse Burnet	40	Duquette No. 320	19-12-11	500	4-5-12	40	Tuberculose aigue	Aug. Mathieu
1350	Emile Yau	35	Graton No. 289	1-9-05	1000	6-5-12	43	Bright	J. J. Dugas
1351	Adélar Dupré	44	St Jean de la Croix 174	1-3-11	1000	7-5-12	65	Accident	J. A. Daigle
1352	Régis Larouche	61	Ste-Marie No. 146	13-6-07	1000	8-5-12	65	Népritie Chronique	J. A. Daigle